



HAL
open science

Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide?

Emmanuel Auvray, Benoît Hachet

► **To cite this version:**

Emmanuel Auvray, Benoît Hachet. Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide?. Analyse Opinion Critique, 2022. hal-04318191

HAL Id: hal-04318191

<https://hal.science/hal-04318191>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOCIÉTÉ

Crise des piscines publiques : le retour à l'eau froide ?

Par **Emmanuel Auvray** et **Benoît Hachet**

HISTORIEN, SOCIOLOGUE

Épidémie de Covid-19, pénurie d'eau de l'été 2022, augmentation du coût de l'énergie : le parc de piscines français, à la fois vieillissant et économiquement fragile, a été largement affecté par la succession de crises de ces dernières années, et avec lui l'indispensable apprentissage des activités natatoires et leur pratique. Au point de relancer l'intérêt des passionnés et des sportifs pour une pratique ancestrale : la nage en eau courante, en partant à la reconquête des fleuves et rivières.

Il y a plusieurs années que la situation des piscines publiques est difficile, avec un parc vieillissant, des bassins inadaptés, des comptes déficitaires, des délégations de service public (DSP) mal contrôlées[1], sans compter la difficulté à recruter des maîtres-nageurs, pas assez nombreux et précarisés[2]. Les modalités de gestion changent.

Plusieurs événements majeurs sont venus récemment percuter l'économie fragile des piscines publiques, dont il faut rappeler que la billetterie ne couvre qu'un cinquième du coût de fonctionnement. La pandémie de Covid-19, d'abord, a conduit à la fermeture de la quasi-totalité des piscines pendant plusieurs mois, stoppant toute activité natatoire et particulièrement l'apprentissage scolaire qui s'en ressent encore plus de deux ans après.

La crise climatique ensuite, et la sécheresse de l'été 2022, nous ont rappelé à la fois la rareté de l'eau, et son attractivité par les temps de grosses chaleurs, dans un pays qui compte une piscine privée pour 27 habitants – deuxième place mondiale après les États-Unis –, dont une bonne partie ne sont pas déclarées au fisc, comme nous l'a appris l'analyse par [intelligence artificielle](#) des photos aériennes. Les épisodes caniculaires ont aussi pour conséquence d'augmenter les noyades, première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans[3].

Enfin, et surtout, les renchérissements des coûts de l'énergie consécutifs à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont provoqué des réactions radicales, comme la décision unilatérale de fermer trente bassins par l'exploitant en DSP Vert Marine début septembre, rompant de fait la continuité du service public ; ou la décision de plusieurs villes puis du gouvernement d'appeler à baisser la température de l'eau des bassins d'un degré au début du mois d'octobre, afin de faire des économies, en accord avec le plan de sobriété énergétique.

Les titres de la presse sont éloquents : « Val-de-Marne : la piscine de Nogent-sur-Marne coupe son chauffage et impose le port d'une combinaison pour se baigner », en incitant les usagers à ne pas nager plus d'une demi-heure pour ne pas risquer l'hypothermie (*CNews*, 5 octobre 2022) ; « À 24° il n'y aura plus personne dans le bassin : le cri de colère d'un entraîneur de natation », qui explique dans l'article que « Nager dans une eau à 24° correspond à travailler en slip à son bureau quand il fait 10° » (*Ouest France*, Édition Rennes, 5/10) ; « Rochefort : comment la ville s'adapte à la fermeture de la piscine ? » à propos de la fermeture prévue du début des vacances de Noël à la fin de celles de février (*Sud-Ouest* 6/10). Quel avenir pour les piscines publiques ?

Brève histoire des piscines publiques en France

En France, aux XVIIIe et XIXe siècles, les bains à quatre sous, installés généralement dans les villes fluviales, drainent à la belle saison des baigneurs et baigneuses qui viennent immerger leurs corps en entier ou en partie par plaisir ou par souci d'hygiène corporelle. En 1880, Paris compte une trentaine de bains, dont les fameux bains Deligny, piscine flottante amarrée quai Anatole-France (7e arr.), créés en 1795, et qui ont existé jusqu'en 1993, date à laquelle le bateau qui les abritait a sombré dans la Seine.

Implantés en pleine eau courante le long des berges, la plupart des espaces de baignade de cette époque sont sommairement délimités par des pieux, des planches de bois et une toile suspendue pour éloigner les baigneurs et baigneuses de la vue des curieux. Quelques sorties en pleine eau sont parfois organisées sous la surveillance d'un maître-baigneur.

À la fin du XIXe siècle, la première piscine chauffée et couverte, la piscine Château Landon (50 mètres sur 12), est inaugurée à Paris (10e arr.), le 30 juin 1884, dans un contexte historique marqué par la politique laïque, patriotique et hygiéniste des républicains. Utilisable à l'année et polyvalente, elle accueille aussi bien des baigneurs que des nageurs scolaires ou sportifs alors émergents, afin de leur faire profiter des bienfaits corporels de la natation.

De cet élan, d'autres piscines parisiennes voient le jour : Rochechouart (1885, 9e arr.), Oberkampf (1886, 11e arr.), de la Gare (1885, 13e arr.), Hébert (1896, 18e arr.). Ces espaces bâtis, confortables et chauffés, permettent d'apprendre à nager et de pratiquer la natation toute l'année, contrairement à la rivière, avec son eau fraîche, continuellement exposée aux variations climatiques. Dangereuse pour des élèves apprentis nageurs, la rivière ne constitue pas un lieu adapté aux normes et attendus scolaires^[4].

En 1920, la France ne compte que 20 piscines, dont 7 à Paris, quand l'Allemagne en possède 1 362 et l'Angleterre 806. Durant l'entre-deux-guerres, l'édification des piscines publiques s'accélère à la suite des élections municipales de 1919, 1925 et 1929, ponctuées, partout en France, par la victoire de la Section française de l'Internationale ouvrière. Dans les villes industrielles du nord du pays, les maires socialistes ouvrent au développement de l'éducation physique (EP), du sport et de l'hygiène pour tous en favorisant la construction de piscines comme à Creil (1919), Jeumont (1929), Bruay-en-Artois (1935) et Leforest (1936). C'est le temps du socialisme municipal en la matière. Pour autant, l'apprentissage et la pratique de la natation sportive se déroule encore souvent en pleine eau comme à Rouen et à Caen, où les apprentis nageurs payent des leçons individuelles dans des écoles privées.

À la Libération, tout est à reconstruire ou presque, les ponts, les routes, les usines, les voies ferrées, etc. Au regard des priorités nationales, Raoul Dautry, ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme, interdit aux communes de construire des piscines qui restent rares à l'échelle du pays, ne permettant pas une pratique de masse à l'année. En 1948, la France ne dispose que de 88 piscines couvertes ou découvertes, plutôt implantées dans les grandes métropoles.

Au début de la Ve République, dans un contexte de Guerre froide frappé par l'utilisation idéologique du sport de compétition, de démocratisation des loisirs corporels et de sportivisation de l'EP scolaire, l'État lance une politique régaliennne conduite par Maurice Herzog (1958-1966), Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, pour construire en nombre des équipements sportifs et socio-éducatifs. De la sorte, il s'agit d'assurer le développement du sport de masse à l'école, à l'armée et dans les clubs civils.

Depuis la débâcle aux Jeux Olympiques de Rome (aucune médaille d'or), l'État ambitionne que les jeunes Français s'entraînent à l'année dans des piscines sportives pour rayonner lors des compétitions internationales (JO, premiers championnats du monde de natation 1973), mais aussi pour qu'ils puissent pratiquer des loisirs aquatiques ou nautiques, et afin qu'ils puissent se sauver eux-mêmes et éviter les noyades. Pour financer ce projet, l'État met alors en place trois lois de programmation (1958-1975).

Le plan national nommé « Mille piscines » permet de construire en fin de compte environ 400 unités de type industriel, baptisées Tournesol, Caneton, Iris ou Plein Ciel, et 822 autres. Ces piscines standardisées se composent généralement d'un ou plusieurs bassins sportifs normés (25 ou 50 mètres), avec leurs couloirs de nage, et un bassin-école à plus faible profondeur. À l'échelle de la France, entre 1965 et 1974, 1 785 bassins sont mis en service et, entre 1975 et 1984, 1 126 supplémentaires.

Désormais, les natations scolaire et sportive peuvent s'enseigner et se pratiquer confortablement et en toute sécurité à l'année, à distance de la rivière. Toutefois, la moitié des piscines publiques encore en service aujourd'hui ont été construites avant 1977 et donc, pour certaines d'entre elles, avant le premier (1973) et second (1979) chocs pétroliers. Très énergivores, bon nombre de ces piscines vieillissantes s'accommodent mal de la crise énergétique actuelle et sont peu adaptées au développement durable.

Durant les années 1980 émergent en France les piscines ludiques avec leurs toboggans et espaces non sportivement normalisés. Au Cap d'Agde, Aqualand est inauguré en 1983 et, à Paris (15e arr.), Aquaboulevard ouvre ses portes en 1989. Puis, dans les décennies suivantes jusqu'à aujourd'hui, des piscines polyvalentes voient le jour. Dans un lieu unique, elles répondent à quatre demandes sociales et politiques : bénéficier d'espaces ludiques artificiellement écologisés et verticalisés, de lieux pour l'entretien de soi, qui permettent l'apprentissage scolaire et la pratique de la natation sportive. Ces espaces aquatiques « quatre en un » sont généralement financés par des Communautés de communes qui préfèrent, pour assurer et faciliter leur gestion, les placer en délégation de service public (Vert Marine, Récréa, Union nationale des centres sportifs de plein air). L'accentuation de la décentralisation (lois Defferre 1982-1986) a contribué à ce mode de financement.

Ces piscines polyvalentes sont confrontées à un agencement complexe des plannings face aux nombreuses demandes de créneaux entre la natation « libre » dans des couloirs de nage, le bien-être aquatique et les activités aqua (gym, zumba, fitness...), les scolaires pour enseigner entre autres l'aisance aquatique (école primaire) et le « savoir nager » (collège), les clubs sportifs (natation, triathlon, natation artistique, sports subaquatiques...), les pompiers, les formations pour le BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) activités aquatiques et natation, et le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) etc. Depuis déjà quelques années, ces piscines sont également sous tension en regard du manque de personnel de surveillance.

Qui va à la piscine aujourd'hui ?

D'après les données du [Baromètre national des pratiques sportives](#) pour l'année 2018, 20 % des Français déclarent pratiquer des sports aquatiques et nautiques, dont 17 % pour la natation, après la marche et la course (40 %), et les activités de forme et de gymnastique (22 %).

Selon la même source, les activités de nage et natation (nageur/baigneur) touchent plus les femmes que les hommes (19 % contre 16 %) et sont plus répandues parmi les jeunes (22 % des moins de 40 ans contre 15 % des plus de 40 ans). Un tiers des nageurs pratique uniquement pendant les vacances et le plus généralement en été, un tiers nage de manière occasionnelle, et un tiers a une pratique régulière, plus d'une fois par semaine.

La moitié de ces nageurs pratique seuls, et 25 % en famille – la piscine du dimanche matin. Enfin, 13 % des nageurs pratiquent en club. Socialement, les nageurs se recrutent plutôt dans les catégories moyennes et supérieures des grandes agglomérations. Ainsi, « le nageur moyen est un pratiquant plutôt jeune, avec un bon niveau de diplôme, actif et jouissant d'une bonne insertion professionnelle »[\[5\]](#).

Une enquête en cours menée auprès des nageurs et nageuses de la piscine Suzanne Berlioux à Paris, dite piscine des Halles et considérée comme la piscine la plus fréquentée de France, a montré sur différents créneaux du mois de mars 2022 que 60 % des usagers avaient au moins un niveau d'étude supérieure à bac +5 et que 52 % appartenaient à la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures. Ces résultats corroborent ceux obtenus au mois de mai 2019 auprès des nageurs habituels de cinq piscines du Nord-Est de la capitale[\[6\]](#), et s'il fallait vérifier ailleurs en France, on ne risque pas trop de se tromper en affirmant qu'en dehors de la période estivale, les nageuses et nageurs de piscine appartiennent massivement à des catégories sociales favorisées.

Les 4 135 piscines publiques que compte la France absorbent par an 4 millions de nageurs « libres » qui pratiquent au moins une fois par semaine et 12,7 millions qui s'y rendent plus épisodiquement[\[7\]](#), 315 000 licencié.e.s de la Fédération française de natation qui nagent jusqu'à deux fois par jour et un peu plus de 12 millions d'élèves (écoliers, collégiens, lycéens) qui doivent normalement valider le « savoir nager » au sortir de leur scolarité. Pour répondre à l'ensemble de ces utilisateurs, les gestionnaires de ces piscines publiques sont sous tension, difficultés maintenant augmentées par le débordement des dépenses inhérentes (fluides, chauffage, éclairage, personnels d'entretien, d'accueil, de surveillance...) à leur bon fonctionnement.

Sur ce point, si les piscines publiques sont souvent déficitaires et trop coûteuses, en revanche, on omet trop souvent de dire qu'elles permettent de sauver des vies par l'apprentissage massif de la natation aux plus jeunes. Elles contribuent au bien-être physique et mental d'une partie de la population; en épargnant à la collectivité des consultations médicales, se substituant dans certains cas à la prise d'antidépresseurs[\[8\]](#).

Entre les ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de la Santé, des aides ou compensations financières en direction des collectivités locales pourraient être envisagées pour ramener à l'équilibre les déficits des piscines publiques afin de limiter le *namings*, comme en atteste la piscine Angelotti (groupe immobilier) de Montpellier, ex-Antigone. Avec la crise énergétique et l'accentuation des coûts, les piscines publiques seront-elles bientôt toutes à vendre à des groupes privés pour rester ouvertes ou seront-elles toutes fermées, car trop coûteuses ? Reviendra-t-on alors à la nage en pleine eau courante ?

La reconquête des fleuves urbains

Le 3 septembre 1905 avait lieu la première traversée de Paris à la nage, organisée par le journal *L'Auto*. Les épreuves qualificatives avaient réuni 800 participants, dont aucun n'avait

réussi à boucler le 5 km du programme. Participèrent alors les sept nageurs présélectionnés et l'australienne Anne Kellerman, qui s'élancèrent du Pont National pour rejoindre le viaduc d'Auteuil, 11,6 km en aval, sous le regard de 500 000 spectateurs. À la même époque, d'autres traversées s'organisent dans les grandes villes de province, animant ponctuellement les fleuves et rivières durant l'entre-deux-guerres. La dernière course à Paris a lieu en 1945.

Il en est de même des premières compétitions de natation aux JO, qui se sont déroulées en pleine eau courante jusqu'à 1904 à Saint-Louis (États-Unis). En 1900, à Paris, les épreuves ont lieu dans les bassins naturels d'Asnières et de Suresnes. C'est à compter des JO de 1908 (Londres) qu'elles se déroulent en eau morte dans des bassins spécialement construits à cet effet. En témoigne la piscine des Tourelles pour les JO de 1924 à Paris, devenue depuis la piscine Georges Vallerey. Les épreuves de compétition en eau libre sont (re)devenues une épreuve olympique en 2008 (Pékin) après 104 ans d'arrêt – il existait un 4 000 mètres nage libre pour les amateurs et professionnels du programme des JO de 1900 (Paris). Pour les JO de Paris en 2024, les nageuses et nageurs du 10 km partiront du pont Alexandre III. Retour dans la Seine.

Depuis une dizaine d'années, sur le modèle de développement du cross et des marathons dans les années 1980^[9], on assiste à un retour à des courses de natation en milieu naturel (eau courante), ouvertes au grand public, et dont le succès ainsi que l'étendue grandissent d'année en année. Les Open Swim Stars, par exemple, qui ont commencé à Paris dans le canal de l'Ourq (8e édition en 2022), proposent désormais douze événements sur l'ensemble du territoire et au-delà, de Strasbourg à Dunkerque et du Lac Léman jusqu'à Toulouse. Les villes aussi proposent à nouveau ces épreuves populaires, comme la traversée de Bordeaux à la nage qui a été relancée en 2007 « devant l'engouement croissant des Français et des Bordelais pour la natation », comme il est écrit sur la page de l'événement. Les traversées des villes à la nage sont de retour.

Si depuis longtemps des groupes de nageurs se baignent tous les jours dans la mer ou, plus récemment, longent les côtes, s'affirment aussi des projets militants et politiques de reconquête des fleuves et des rivières sous-tendus par moult motifs (liberté, transgression, écologie, refus du polluant sport de compétition...). Le Laboratoire des baignades urbaines expérimentales a ainsi amené les franciliens à reprendre possession des espaces aquatiques pour aller s'y baigner, en bravant les interdictions, comme l'association des Ourq polaires qui convie ses membres à se baigner toute l'année, et sans combinaison, dans le canal éponyme.

À Nantes, Caroline Wypychowski, ingénieure, architecte et nageuse, a produit un rapport sur la reconquête des cours d'eau de la ville, qui intéresse particulièrement cette municipalité^[10] et d'autres, comme Caen qui explore la possibilité de se baigner dans l'Orne. À Paris, le canal Saint-Martin a été ouvert à la baignade pendant deux jours cet été pour faire face aux canicules et on nous annonce qu'on devrait pouvoir se baigner dans la Seine en 2025...

Nos voisins suisses, eux, nagent sur deux kilomètres dans l'Aar au cœur de Berne. Ils font la brasse dans le Rhin à Bâle, ou le crawl dans le Rhône à Genève, dans des espaces protestants de responsabilisation individuelle, quand les Français attendent des autorisations publiques ou bravent les interdictions. Mais, dans un contexte de crise des piscines et d'attention renouvelée à la nature et au climat, le mouvement de reconquête des fleuves et rivières est en marche. Pour différents acteurs, il s'agit de reconquérir et réensauvager les villes fluviales par des loisirs de plein air, comme le souligne le titre d'un ouvrage récent^[11].

Le retour à l'eau froide en milieu naturel semble se confirmer. La baisse de la température des piscines publiques en raison de la crise énergétique et climatique ne peut que l'encourager. Pour les nageurs et nageuses, les plus nombreux, appartenant aux catégories moyennes et supérieures des grandes agglomérations, qui cherchent à renouer avec la nature.

[Emmanuel Auvray](#)

Historien, Professeur agrégé d'éducation physique

[Benoît Hachet](#)

Sociologue, Enseignant à l'EHESS